

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
30 RUE FREBAULT
97110 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX
ANTILLES
30 rue Frebault
97152 POINTE A PITRE CEDEX

V/REF :
N/REF : 79 B 51 / 2018-B-1986

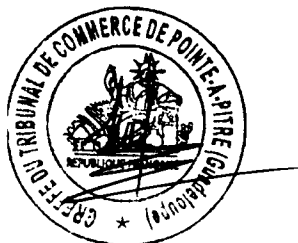
Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 02/07/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2017.
Rapport de gestion en date du 31/12/2017
Rapport spécial du commissaire aux comptes en date du 31/12/2017

Concernant la société

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES
Société anonyme
30 rue Frebault
97152 Pointe-à-Pitre

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1986 le 13/08/2018
R.C.S. POINTE A PITRE TMC 315 769 257 (79 B 51)

Fait à POINTE A PITRE le 13/08/2018,
LE GREFFIER



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

SA au capital de € 10.111.588,10
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97152 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et aux statuts de votre société, à l'effet :

- de vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir ;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, ces comptes étant joints au présent rapport ;
- de vous demander de renouveler les mandats de deux administrateurs

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITES, RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES

1. Situation de la société et analyse de l'évolution des affaires

1.1. Situation de la société

En 2017, l'exploitation de la SGBA demeure déficitaire malgré des progrès notables.

Ces avancées se traduisent au travers de trois axes importants :

- La sécurisation du fonctionnement de la banque

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la supervision managériale et le suivi du risque opérationnel. Ainsi les pertes et provisions sur ce type de risque ont fortement diminué en 2017 avec un montant de l'ordre de deux cent trente mille euros contre plus d'un million d'euros en 2016. Le niveau de contrôle sur les procédures et les comptes sensibles a également augmenté.

- La dynamisation de l'activité commerciale

La production de crédit a fortement progressé sur l'année 2017. Ainsi nos encours de crédit ont progressé de près de 27 M€ sur tous les secteurs (équipement, trésorerie, immobilier, prêts personnels), et particulièrement dans le domaine des crédits d'équipement avec 8% de progression.

- Evolution du modèle opérationnel

Les études visant à faire évoluer le modèle opérationnel de la SGBA se poursuivent avec pour objectif la baisse importante des charges d'exploitation, pour atteindre une rentabilité pérenne. Ainsi la SGBA devra présenter une structure de coûts en cohérence avec les autres acteurs de la place. Récemment deux établissements de la place sont devenus succursales et sont en mesure de proposer une gamme de produits et des prix nationaux.

Les parts de marchés de la SGBA révèlent une stabilité dans le domaine des crédits, 3,12% en septembre 2017 et décembre 2016 et un tassement sur les dépôts, 2,03% en 2017 contre 2,13% en 2016. Une forte concurrence s'exerce toujours avec la présence sur la zone Antilles Guyane de l'ensemble des grands établissements français (19 établissements financiers dont 8 banques).

L'effectif de la banque, de 115 personnes (ETP), est resté stable en 2017.

La SGBA évolue toujours en 2017 dans un environnement de taux bas qui érode de façon significative

ses marges. Ainsi la marge d'intermédiation baisse tendanciuellement ce qui est la conséquence directe de la chute des taux sur le rendement du stock dans un contexte de forte concurrence.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La SGBA a connu un exercice 2017 en évolution grâce à la relance de son activité commerciale, la stabilisation du crédit-bail et de meilleures performances en retail avec la progression de ses crédits à l'habitat et à la consommation.

Elle ne parvient néanmoins pas à équilibrer son exploitation, dans un contexte économique très concurrentiel et souhaite faire évoluer son modèle opérationnel en mutualisant des fonctions supports et opérations pour lui permettre d'espérer restaurer durablement sa rentabilité.

1.2. Analyse de l'évolution des affaires

En application des dispositions de l'article L 225-100-1 du Code de commerce, nous vous informons que les résultats de notre Société sont toujours marqués par un contexte de taux bas. Toutefois d'autres éléments ont exercés une influence positive sur les résultats :

- Une meilleure maîtrise du Cout Net du Risque (CNR) qui a permis des reprises importantes de provisions (cf. infra)
- Une meilleure maîtrise du risque opérationnel
- Une réduction des coûts de refinancement qui se traduit par une diminution des charges financières (cf. infra).

Principaux risques et incertitudes liés à l'activité

a. Des risques de contrepartie impactés positivement

Le coût du risque 2017 a été plus favorable sur cet exercice en dépit d'une dotation significative sur un grand client. C'est la conséquence de récupérations sensibles sur des dossiers précédemment provisionnés suite à un retour à meilleure fortune des contreparties en défaut et au réajustement de provisionnement après expertise des garanties.

Sur le marché Non Retail l'organisation du suivi des engagements a été revue de manière à permettre une prise en charge immédiate par le service de recouvrement dès le premier impayé (crédits immobiliers principalement).La fréquence de révision a été accentuée afin d'améliorer la détection précoce des comptes sensibles.

Les engagements compromis sont correctement provisionnés.

b. La maîtrise de nos risques opérationnels demeure une priorité

Les actions d'apurement sur les comptes sensibles se sont poursuivies en 2017.

Le dispositif de pilotage de nos risques opérationnels sera renforcé en 2018 avec une plus grande implication des managers et de l'ensemble de la chaîne de traitement.

Les ateliers Reshape des processus et la mise en production de projets tels que 3 D Secure permettront de limiter certains de nos risques

La situation financière de la société se reflète au travers de l'évolution des ratios prudentiels de liquidité : le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio).

Pour ces deux ratios, la SGBA est dispensée de calcul sur base individuelle car elle est incluse dans le sous-groupe de liquidité autour de SGPM. La création du sous-groupe de liquidité a été validée par l'ACPR.

2. Présentation des comptes sociaux et proposition d'affectation du résultat

2.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

Le total du bilan s'établit à 421,7 M€ au 31 décembre 2017 soit une diminution de 5,6% sur la période (-25 M€).

L'actif du bilan baisse en raison essentiellement d'une baisse de 87,6%% (-49,9 M€) des comptes ordinaires débiteurs des établissements de crédit, sous l'effet de la position de notre principal compte bancaire (Agence des Banques). Ceci est la traduction de la rationalisation de notre politique de refinancement. Par ailleurs le total des opérations avec la clientèle augmente de près de 8% reflet d'une meilleure production de crédits.

La diminution du passif du bilan s'explique essentiellement par une baisse de 22,7 M€ (-14%) des dettes envers les établissements de crédit découlant du remboursement anticipé de plusieurs lignes de refinancement. Par ailleurs les opérations avec la clientèle au Passif diminuent de 2,8% (-7,3 M€) traduction de l'érosion de notre part de marché sur la collecte des dépôts.

Il convient également de souligner l'opération de réduction et d'augmentation du capital qui a eu lieu en octobre 2017. En effet l'accumulation d'exercices déficitaires avait obéré de façon significative les fonds propres de la banque qui se sont retrouvés mi 2017 inférieurs à la moitié du capital social. Le groupe Société Générale, actionnaire de la SGBA, a pris les dispositions nécessaires pour procéder à une augmentation du capital afin de rétablir les fonds propres au-dessus du minimum réglementaire. Cette opération a été réalisée par un « coup d'accordéon » : une réduction du capital de 12 207 893 € afin d'amortir à due concurrence le Report à Nouveau déficitaire, et une augmentation de capital de 5 065 794 € avec une prime d'émission de 2 959 489 €.

2.2. Résultats économiques et financiers

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 42 028 245,44 euros et de charges d'exploitation pour - 44 837 932,64 euros [dont - 841 311,86 euros de dotations aux amortissements], le résultat brut d'exploitation s'établit à - 2 809 687,20 euros.

Après imputation d'un coût net du risque positif de + 494 521,19 euros, d'une perte sur actifs immobilisés de - 44 338,86 euros, le résultat courant avant impôt s'établit à - 2 359 504,87 euros.

Compte-tenu de la comptabilisation de produits exceptionnels pour 219 474,89 euros et d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour 1 313 339,82 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de – 826 690,16 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font donc apparaître une perte de – 826 690,16 euros.

2.3. Proposition d'affectation du résultat

Il vous est également proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de – 826 690,16 euros en **report à nouveau** :

- Report à nouveau au 31.12.2017	– 15 545 913,17 Euros
- Perte de l'exercice 2017	– <u>826 690,16</u> Euros
- Report à nouveau après affectation ramené à	– 16 372 603,33 Euros

Après affectation, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 13 508 433,27 Euros.

2.4. Déclaration de l'article 243 bis du CGI au titre des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

3. **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La SGBA en 2018 devra toujours se concentrer sur la dynamisation de sa politique commerciale. Nos efforts porteront également sur les domaines suivants :

- développer notre fonds de commerce par la conquête de Grands Groupes et PME locales non clients, par l'augmentation de notre audience auprès des Grands Groupes clients et la synergie avec les clients du Groupe SG présents aux Antilles Guyane
- améliorer notre offre de service et la qualité de nos prestations
- Accentuer notre action de maîtrise des frais généraux,
- Effectuer un travail de fond sur l'amélioration de l'efficacité de la perception des commissions
- Mettre en place un processus simplifié d'octroi de crédit à destination des PME performantes pour augmenter notre pénétration sur ce marché
- Améliorer notre politique de recouvrement en prenant en charge les impayés plus en amont, à 30 jours au lieu de 90 jours.
- Mettre en place un suivi rapproché de l'évolution des taux du marché avec notamment la tenue d'un comité de taux mensuel.
- Mieux vendre nos solutions de banque à distance pour les échanges entre banque et clients
- Continuer la révision des principaux processus entreprise depuis 2017
- Poursuivre le développement des crédits immobiliers en s'appuyant sur les conseillers spécialisés et les prêts à la consommation.

Les travaux entamés concernant l'évolution de notre modèle opérationnel devront également se poursuivre en 2018.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5. Activités en matière de recherche et de développement

Conformément à l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

6. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2017 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs échues par date d'échéance.

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2017	Dettes Fournisseurs			Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Dettes échues				
Nombre	17	22	135	174
Montants en K.euros	89	39	-127*	2
En Pourcentage du CA de l'exercice	0,21	0,09	-0,30	0,004

* acomptes CVAE payées en 2018

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société détient les participations suivantes au 31 décembre 2017 :

- 0,0032 % des titres VISA INC (soit 886 titres sur un total de 2 237 799 400 titres émis)

III. SUCCURSALES

Néant

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET A L'ACTIONNARIAT SALARIE

1. Répartition du capital social

Nous vous rappelons, tel que précisé plus haut, que lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2017, il a été constaté, en application de l'article L.225-258 du Code de commerce, que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2017, notre Société a décidé de reconstituer ces capitaux propres en procédant à une opération de coup d'accordéon, et notamment :

- à la réduction de son capital social d'une somme de 12.207.892,95 € pour le porter à 5.055.794,05 € par apurement partiel du report à nouveau déficitaire, opération réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions existantes composant le capital social, soit une valeur nominale initiale de un euro et quarante centimes (1,40) réduite à quarante-et-un centimes d'euros (0,41) ;
- puis à l'augmentation de son capital social, d'un montant de 5.055.794,05 € pour le porter de 5.055.794,05 € à 10.111.588,10 € par émission de 12.331.205 actions nouvelles de 0,41 euros de nominal, libérées en numéraire.

Tableau récapitulatif de l'opération

	Nombre d'actions avant Augmentation de capital	Nombre d'actions après Augmentation de capital	Montant Augmentati on de capital	Prime Emission	Capital après augmentation
GENEFINANCE	12 200 288	24 400 576	5 002 118,08	2 928 069,12	10 004 236,16
SOCIETE GENERALE	130 917	261 834	53 675,97	31 420,08	107 351,94
	12 331 205	24 662 410	5 055 794,05	2 959 489,20	10 111 588,10

Nous vous informons qu'à la suite de cette opération, le capital social de SGBA est réparti comme suit :

Actionnaires	Au 31.12.2017		
	Nombre d'actions	En %	Seuil (art L.233-13)
GENEFINANCE	24.400.576	99%	plus des dix-neuf vingtièmes
SOCIETE GENERALE	261.834	1%	moins du vingtième
	24.662.241	100%	

2. Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

3. Actionnariat salarié

L'article L 225-102 du Code de commerce fait obligation au Conseil d'Administration de rendre compte annuellement à l'Assemblée Générale Ordinaire, dans son rapport de gestion, de l'état de la participation des salariés au capital social de la société, dont les titres sont l'objet d'une gestion collective.

Nous vous informons que le personnel salarié ne détient pas d'actions de SGBA faisant l'objet d'une gestion collective.

Lorsque le rapport présenté à l'Assemblée fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital, l'article L. 225-129-6 alinéa 2 fait obligation au Conseil, périodiquement, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Il s'agit donc d'une obligation périodique de consultation des actionnaires. Toutefois, l'article L 225-129-6 précité prévoit que ces dispositions ne sont pas applicables aux sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 (lequel fixe le périmètre de consolidation des comptes), « *lorsque la société qui les contrôle a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'épargne salariale dont peuvent bénéficier les salariés des sociétés contrôlées* ».

Ainsi, en l'espèce, la SGBA qui est incluse dans le périmètre de consolidation de Société Générale SA, est dispensée de l'obligation de consultation périodique, dans la mesure où Société Générale SA a mis en place un tel dispositif d'épargne salariale.

V. MENTION DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé qu'il vous est demandé d'approuver ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

VI. PRETS INTERENTREPRISES

Néant

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

VII. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

- Ces informations sont fournies par le groupe SOCIETE GENERALE dans son rapport RSE 2017 disponible sur le site internet Société Générale.com

VIII. DIVERS

1. Jetons de présence

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence aux Administrateurs.

2. Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Alexandre MAYMAT et de Monsieur Jean MILATOS arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il vous est proposé de renouveler leur mandat, pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013	2014	2015	2016	2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en €)	17 263 687	17 263 687	17 263 687	17 263 687	10 111 588
Nombre d'actions émises	12 331 205	12 331 205	12 331 205	12 331 205	24 662 410
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires H.T. (*)	52 320	49 392	46 629	42 395	42 028
Produit Net Bancaire	16 540	16 328	15 674	14 375	16 101
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participations	-1 359	-9 283	-14 738	-9 977	-2 489
Impôts sur les bénéfices	2 268	3 281	1 804	2 809	1 313
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participations	-6 220	-8 046	-2 602	-4 951	-827
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
Bénéfice après impôts et participations mais avant amortissements et provision	0,07	-0,49	-1,34	-0,58	-0,12
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participations	-0,50	-0,65	-0,21	-0,40	-0,03
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	159	149	127	129	134
Montant de la masse salariale (en K€)	8 040	8 815	7 423	7 272	7 160
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en K€)	3 806	3 826	3 311	3 329	3 382

(*) Les chiffres des années 2013 à 2016 ont été retraités pour intégrer également les produits de crédit-bail

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 10 111 588,10 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations sur les instruments financiers à terme**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

Caisse, Banques centrales	5 427	4 699
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	56 946	7 054
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	332 546	358 998
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	182	179
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	39 175	38 882
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 353	1 955
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 696	3 849
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	4 103	2 747
Comptes de régularisation (Note 7)	1 038	1 084

Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	162 216	139 472
Opérations avec la clientèle (Note 9)	258 411	251 111
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	2 790	1 874
Comptes de régularisation (Note 10)	4 263	5 000
Provisions (Note 11 et Note 12)	6 659	4 675
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 106
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	6 320	13 508
dont Capital souscrit	17 264	10 112
dont Réserves	16 810	19 769
dont Report à nouveau	-22 803	-15 546
dont Résultat de l'exercice	-4 951	-827

<u>Engagements donnés</u>		
Engagements de financement donnés	<u>22 584</u>	<u>19 134</u>
. en faveur d'établissement de crédit	0	0
. en faveur de la clientèle	22 584	19 134
Engagements de garantie donnés	<u>49 418</u>	<u>51 084</u>
. d'ordre de la clientèle	49 418	51 084
. d'ordre d'établissement de crédit	0	0
<u>Engagements reçus</u>		
Engagements de financement reçus	<u>0</u>	<u>0</u>
. d'établissement de crédit	0	0
. de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus	<u>151 246</u>	<u>168 301</u>
. d'établissement de crédit	151 246	168 301

2 - COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés <i>(Note 15)</i>	13 599	13 272
Intérêts et charges assimilés <i>(Note 16)</i>	-5 944	-4 970
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés <i>(Note 17)</i>	22 344	22 187
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés <i>(Note 17)</i>	-20 748	-19 962
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable <i>(Note 18)</i>	10	1
Commissions (produits) <i>(Note 19)</i>	5 821	6 054
Commissions (charges) <i>(Note 19)</i>	-484	-413
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation <i>(Note 20)</i>	25	-49
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	595	514
Autres charges d'exploitation bancaire	-843	-533
PRODUIT NET BANCAIRE	14 375	16 101
Charges générales d'exploitation <i>(Note 21)</i>	-17 510	-18 069
<i>Charges de personnel</i>	-10 868	-10 979
<i>Autres charges administratives</i>	-6 643	-7 090
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-793	-841
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 928	-2 810
Coût du risque <i>(Note 22)</i>	-4 159	495
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 087	-2 315
Gains ou pertes sur actifs immobilisés <i>(Note 23)</i>	-17	-44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-8 104	-2 360
Résultat exceptionnel <i>(Note 24)</i>	344	219
Impôts sur les bénéfices <i>(Note 25)</i>	2 809	1 313
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		

NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2017.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

1 - Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent le principal restant dû et non appelé à la date de clôture, ainsi que les intérêts courus non échus.

2 - Créances douteuses et dépréciations

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non - recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).
- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.
- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2017 par une reprise de 0,15 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2017, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de bilan pour leur valeur d'achat. Au 31/12/17, la SGBA détient :

- Des actions BPI Financement pour 2,3 M€
- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 M€
- Des certificats d'associations pour 0.15 M€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en

contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordres liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06)

En application des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la SGBA calcule les amortissements selon la méthode rétrospective depuis le 01 janvier 2005.

1 - Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont définis sur la base des durées d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire exclusivement.

2 - Immobilisations corporelles

Les postes de l'actif immobilisé apparaissent au bilan pour leur valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements".

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros oeuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- aménagements / installation 5 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans
- matériel 3 à 5 ans
- véhicules 4 ans
- machines de bureau 5 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de

ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

La SGBA comptabilise une provision de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une reprise nette de provision de -1 183 K€ au 31/12/2017.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Au titre de l'exercice 2017, la provision épargne logement s'élève ainsi à 65 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 2 M€ au 31/12/2017. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Aon Hewitt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (-) le rendement attendu des actifs
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2017 s'élève à 1,68 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,30 %
- Taux d'inflation de 1,52 %
- Taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 25 M€ au 31 décembre 2017 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE LA PERIODE

La SGBA a effectué une augmentation de capital en octobre 2017 par émission de 12 331 205 actions nouvelles.

La banque a également procédé mi-septembre 2017 à la migration de son système d'information (SAB).

INFORMATIONS SUR LE BILAN

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

Comptes ordinaires débiteurs	56 946	7 054
Créances rattachées	0	0
0 - 3 mois	56 946	7 054

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

Créances saines	307 033	336 053
<i>Créances commerciales</i>	<i>564</i>	<i>1 270</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>17 832</i>	<i>19 488</i>
<i>Crédits équipement</i>	<i>156 482</i>	<i>175 049</i>
<i>Crédits habitat</i>	<i>102 907</i>	<i>115 433</i>
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	<i>70</i>	<i>9</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>25 815</i>	<i>20 370</i>
<i>Valeurs non imputées</i>	<i>2 122</i>	<i>3 314</i>
<i>Prêt clientèle financière</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créances rattachées</i>	<i>1 240</i>	<i>1 120</i>
Créances douteuses	55 381	53 320
Dépréciations	-29 868	-30 375

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

Clientèle de Particuliers	91 735	102 331
Clientèle Commerciale et Professionnelle	211 935	229 289

Note 3.2 - Echéances de Créances

0 - 3 mois	43 157	36 114
3 - 12 mois	27 952	34 422
1 à 5 ans	133 837	152 469
+ 5 ans	127 600	135 993

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

31/12/2017						
	Encours Sains	Encours Douteux	<i>dont Encours douteux compromis</i>	Dépréciations Encours Douteux	<i>dont Dépréciations Encours Douteux Compromis</i>	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	336 053	53 320	31 289	30 375	18 521	22 945

31/12/2016						
	Encours Sains	Encours Douteux	<i>dont Encours douteux compromis</i>	Dépréciations Encours Douteux	<i>dont dépréciations Encours Douteux Compromis</i>	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2017
CDL Compromises et non compromises	28 621	6 334	-5 677	29 277
Actualisation de l'estimé récupérable	1 247	310	-459	1 098

NOTE 5 - CREDIT -BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Crédit bail et opérations assimilées	83 168	19 798	-22 384	80 582
Créances rattachées	269		-192	77
Créances douteuses	1 854		-77	1 777
Sous-total	85 292	19 798	-22 653	82 436
Amortissements	-44 471	-17 463	20 157	-41 777
Dépréciations	-1 646	- 1 585	1 454	-1 777
Sous-total	-46 117	-19 048	21 611	-43 554

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

Distribution	4 229	3 714
Automobile	3 141	2 153
Services	6 511	5 755
BTP	2 068	2 701
Immobilier	1 844	1 544
Commerce	2 921	2 036
Agro - Alimentaire	519	852
Tourisme /Hôtellerie dt loueurs de voiture	15 263	16 292
Divers	2 679	3 835

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

Immobilisations incorporelles	5 261	934	0	6 195
Fonds commercial	592	0	0	592
Immobilisation incorporelle informatique	4 669	934	0	5 603
Immobilisations corporelles	12 754	2011	2290	12 475
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	96	0	0	96
Constructions exploitation	1 923	0	0	1 923
Matériels informatiques	1 241	120	177	1 184
Matériels de transport	87	0	0	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 425	33	32	1 426
Agencements & installations divers	3 954	67	740	3 281
Agencements & installations constructions	2 456	372	36	2 792
Matériels divers	19	31	0	50
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	37	2	2	37
Agencement divers hors exploitation	84	10	0	94
Constructions hors exploitation	550	0	0	550
Immobilisations en cours	882	1376	1303	955

Immobilisations incorporelles	3 908	333	0	4 241
Fonds commercial	0	0	0	0
Immobilisation incorporelle informatique	3 908	333	0	4 241
Immobilisations corporelles	9 058	508	939	8 627
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	1 307	47	0	1 354
Matériels informatiques	1 061	85	176	970
Matériel de transport	70	6	0	76
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 197	65	32	1 230
Agencements & installations divers	2 816	247	696	2 367
Agencements & installations constructions	2 349	25	34	2 340
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	27	2	1	28
Agencement divers hors exploitation	46	9	0	55
Constructions hors exploitation	184	22	0	206

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

AUTRES ACTIFS	4 103	2 747
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	4 069	2 713
Autres stocks et assimilés	34	34
COMPTES DE REGULARISATION	1 038	1 084
Valeurs reçues à l'encaissement	56	122
Ajustements devises	348	23
Valeurs à rejeter	0	1
Charges constatées d'avance	39	31
Produits à recevoir	545	852
Autres comptes de régularisation	50	55

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/2017					Total	31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts							
- à vue	2 657					2 657	2 016
- à terme (*)	5 349	15 271	73 226	42 666	302	136 815	160 201

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 126 M€ au 31/12/2017.

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2017					Total	31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	174 622				3	174 625	150 199
Comptes d'épargne à régime spécial	33 445	7 554	2 816	174	447	44 435	45 388
- à vue	27 169					27 169	10 552
- à terme	6 276	7 554	2 816	174	447	17 266	34 836
Autres dettes envers la clientèle	10 867	13 605	6 332	1 068	179	32 051	62 824
- à vue	4 864					4 864	4 941
- à terme (Compte à Terme)	6 003	13 605	6 332	1 068	179	27 187	57 883

NOTE 10 - Autres Passifs et Comptes de régularisation (en K€)

AUTRES PASSIFS	2 790	1 874
Sièges et succursales	151	111
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	2 639	1 763
COMPTES DE REGULARISATION	4 263	5 000
Produits constatés d'avance	902	852
Charges à payer	2 997	3 986
Autres comptes de régularisation	15	139
Comptes d'ajustement	348	23

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2016	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2017
Provisions sur risques clients	3 828	1 234	-2 756	-46	2 261
dont Engagements par signature	59	0	0	-46	13
dont Litiges clients	1 364	12	-350	0	1 026
dont dossiers sensibles (provision 12.5 %)	2 405	1 222	-2 406	0	1 222
Engagements sociaux	2 500	51	-295	-219	2037
dont Indemnités de Fin de contrats de travail	855	0	-278	-219	358
dont provision pour fermeture agence	0	0	0	0	0
dont Indemnités de Fin de carrière	1 241	29	0	0	1 270
dont Médailles	404	22	-17	0	409
dont Indemnités de Pré-retraites	0	0	0	0	0
Epargne Logement	71	0	-6	0	65
Autres provisions	259	256	-204	0	311

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours des prêts	113	82
-------------------	-----	----

Plan d'épargne logement (PEL)	8 950	8 485
ancienneté de moins de 4 ans	3 143	2 238
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 834	3 919
ancienneté de plus de 10 ans	1 973	2 328
Comptes épargne logement (CEL)	1 269	1 191

Plan d'épargne logement (PEL)	61	6	-13	55
ancienneté de moins de 4 ans	6	0	-2	4
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	7	6	0	13
ancienneté de plus de 10 ans	45	0	-8	37
Provision sur prêt émis	4	0	-3	1
Comptes épargne logement (CEL)	10	0	0	10

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	8

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêts subordonnés à taux variable souscrit auprès de la Société Générale :

- 1 contrat à durée indéterminée pour un montant de 6,1 M€

NOTE 14 - Capitaux Propres❖ **Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-4 951	-4 951
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 602		2 602	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-827	-827
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 951		4 951	0
Réserves et Prime d'émission		2 959					2 959
Réduction de capital	-12 208			12 208			0
Augmentation de capital	5 056						5 056

❖ **Note 14.2 - Composition du capital**

Actions ordinaires	12 331 205	1,40	24 662 410	0,41
--------------------	------------	------	------------	------

La Société Générale détient en propre 1% et par le biais de GENEFINANCE 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

❖ **Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat**

Capital social	10 112		10 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-15 546	-827	-16 373
Résultat de l'exercice	-827	827	0

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

Opérations avec établissement de crédit	48	28
Opérations avec la clientèle :	13 466	13 167
Créances commerciales	26	16
Crédit de trésorerie	738	717
Crédit d'équipement	5949	5 805
Crédit à l'habitat	4 178	3 808
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	7	4
Comptes ordinaires débiteurs	956	813
Autres	1 167	1 563
Engagement hors bilan	445	440
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	85	77

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

Opérations sur établissements de crédits	2 986	2 700
Opérations sur dettes subordonnées	33	0
Opérations clientèle	1 663	1 169
Comptes ordinaires créditeurs	11	11
Livrets ordinaires	210	103
Livrets Jeunes	3	2
Livret Développement Durable	57	59
CEL	6	6
PEL	226	216
PEP	75	72
Comptes à terme	658	291
Bons de caisse	0	0
Autres	356	377
Engagement hors bilan	60	33
Autres	1 261	1 101

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

Produits sur opérations de crédit bail	22 344	22 187
Opérations de crédit bail	19 131	18 638
Reprises de dépréciations sur immobilisations	-	-
Plus-values de cessions	2 628	2 727
Autres produits	585	822
Charges sur opérations de crédit bail	- 20 748	-19 962
Dotations aux amortissements	- 18 298	-17 463
Dotations aux dépréciations	-	-
Moins-values de cession	- 2 449	-2 226
Autres charges	- 2	-272

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

Dividendes sur titres de placement	10	1
Dividendes et produits assimilés	0	0

NOTE 19 - Commissions (en K€)

Opérations de trésorerie et interbancaires	-354	2	-353	-271	0	-271
Opérations avec la clientèle		3 538	3 538		3 877	3 877
Opérations sur titres		14	14		11	11
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-129	2 269	2 139	-142	2 165	2 023

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

Opérations de change	25	-49

NOTE 21 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

❖ **Note 21.1 - Charges de personnel (en K€) – Hors charges PSE**

Salaires - Traitements	7 131	7 181
<i>dont Refacturation charges de personnel</i>	-70	32
Charges de retraite	640	629
Autres Charges sociales (*)	2 689	2 770
Impôts Taxes et versements	298	364
Intéressement des salariés	2	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	108	34
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 115 K€.

❖ **Note 21.2 - Autres charges administratives (en K€)**

Informatique	2 465	2 349
Imprimés Papeterie	107	104
Frais postaux et Télécommunications	499	466
Honoraires (*)	394	711
Transports et déplacements	597	627
Impôts et Taxes	268	381
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 313	2 452
<i>dont Loyers et charges locatives</i>	841	885
<i>dont Entretien et autres charges sur immeubles</i>	331	347

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à : 235,7 K€.

NOTE 22 - Coût du Risque (en K€)

Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-7 605	-7 580
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	5 846	7 255
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-11	-26
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-956	-689
Récupérations sur créances amorties	76	19
Dotations/ reprises nettes de provisions	-1 509	1 515

NOTE 23 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

Immobilisations corporelles	-16	-44
Moins-value sur cession d'immobilisations	-19	-44
Plus-value sur cession d'immobilisations	3	0

NOTE 24 – Résultat exceptionnel (en K€)

Nature	31/12/2017			Total 31/12/2016
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	
Frais de Personnel	-277	496	219	344
Reprise utilisée	-277	277	0	0
Reprises non utilisées	0	219	219	356
Provision litiges salarié	0	0	0	-12
Fermeture agences	0	0	0	0
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	0

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

Sur résultat courant	2 809	1 313

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles a bénéficié en 2017 comme en 2016, d'une subvention d'impôt reçue de la Société Générale, correspondant à la rétrocession de l'économie d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

NOTE 26 - Instruments financiers à terme (en K€)

❖ Note 26.1 - Juste valeur des instruments financiers à terme :

Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	26 961	-6 359	24 873	-4 928

❖ Note 26.2 - Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle :

	Durée Résiduelle au 31/12/2017				31/12/2016
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			24 873	24 873	26 961

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 27 - Informations Diverses

❖ Note 27.1 - Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :

Effectif moyen total	129*	134
dont Techniciens	78	71
dont Cadres	49	49

*Dont un stagiaire école

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Préretraités	4	4
Contrats de qualification	8	5

❖ Note 27.2 : Réseau commercial

Agences : 6

❖ Note 27.3 : Nombre de comptes à la clientèle

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Comptes à vue	15 419	15 146
Comptes d'épargne à Régime Spécial	15 932	15 579

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme

30, rue Frébault
97110 Pointe-à-Pitre

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme
30, rue Frébault
97110 Pointe-à-Pitre

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la Société Générale de Banque aux Antilles,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2018

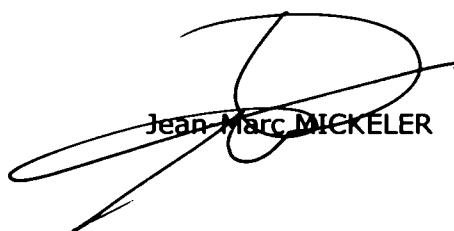
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle SANTENAC

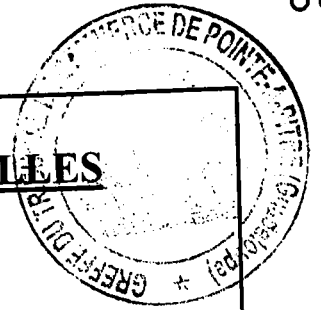
DELOITTE & ASSOCIÉS



Jean-Marc MICKELER

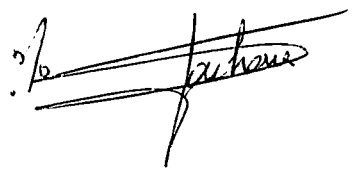
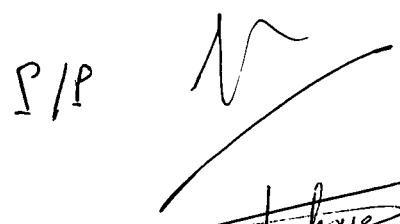
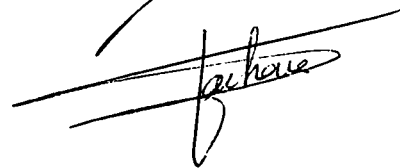
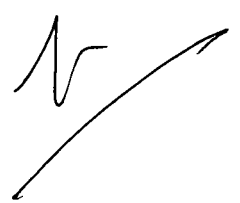
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

*SA au capital de € 10.111.588,10
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre*



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 Avril 2018

FEUILLE DE PRESENCE

<u>NOMS</u>	<u>FONCTION</u>	<u>EMARGEMENT</u>
Alexandre MAYMAT c/o BU AFMO Tour SG ,17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Président du Conseil d'Administration	
Walid CHAOUCH c/o BU AFMO Tour SG ,17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Administrateur	
Daniel LACHOUA c/o S.G.B.A Immeuble Diamant ZI Jarry 97122 B/MAHAULT	Administrateur Directeur Général	
Jean MILATOS c/o S.G.B.A Immeuble Diamant ZI Jarry 97122 B/MAHAULT	Administrateur Directeur Général Délégué	

**SOCIETE GENERALE DE BANQUE
AUX ANTILLES
SA au capital de € 10 111 588,10
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre**

**PROCES - VERBAL de la REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 13 Avril 2018**

Le treize avril deux mille dix-huit à 11 heures 06, le Conseil d'Administration de SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES ("SGBA"), Société Anonyme au capital de 10 111 588,10 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le numéro 315 769 257, dont le siège se situe à POINTE A PITRE (97110) – 30 Rue Frébault, s'est réuni, dans les locaux de la Direction Générale de la S.G.B.A. – Immeuble Le Diamant, ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault, sur convocation du Président, par lettre recommandée en date du 29 mars 2018, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 Mars 2018
2. Note de conjoncture
3. Présentation du Rapport de gestion
4. Présentation du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise
5. Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 :
Examen et arrêté des comptes
Proposition d'affectation du résultat dudit exercice
6. Présentation de la liste des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
7. Présentation des engagements de la banque et des dossiers soumis à ratification du Conseil d'Administration
8. Présentation du Procès-verbal du Comité d'Etude des Risques du 15 Novembre 2017
9. Présentation du Procès-verbal du Comité d'Etude du Contrôle Interne du 19 décembre 2017 -Présentation des incidents de conformité, fraude, risques opérationnels supérieurs au seuil de déclaration de 0,5% des fonds propres
10. Situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes :
 - Proposition de renouvellement des mandats d'Administrateurs de M. Alexandre MAYMAT et de M. Jean MILATOS
11. Reconduction de M. Alexandre MAYMAT dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SGBA
12. Reconduction de M. Jean MILATOS dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant effectif de la SGBA
13. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 Mai 2018 :
 - Fixation de l'ordre du jour
 - Adoption du projet du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire
14. Adoption de la politique de Rémunération du Groupe et son suivi par le Comité des rémunérations Société Générale
15. Questions diverses
16. Pouvoirs pour formalités

Sont présents et ont élargé le registre de présence en séance :

Monsieur Daniel LACHOUA	Administrateur (Directeur Général)
Monsieur Jean MILATOS	Administrateur (Directeur Général Délégué)

Administrateur représenté :

Monsieur Alexandre MAYMAT	Président du Conseil d'Administration, représenté par Monsieur Daniel LACHOUA
---------------------------	---

Participent à la séance par Visioconférence :

Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD	Directeur Régional AAMO
Monsieur Walid CHAOUCH	Administrateur et Superviseur BU AFMO de la filiale
Monsieur François TURCOT	Directeur de projets Afrique et Outremer
Monsieur Benoist DURROUX	Commissaire aux Comptes, Représentant et Chef de mission du Cabinet Ernst & Young
Madame Najwa EL MARBOUH	Commissaire aux Comptes, Représentante et Chef de mission du Cabinet Deloitte & Associés

Assistent également à la réunion :

Madame Yannick MORICE	Directrice Contrôle et Logistique de la SGBA
-----------------------	--

Sont absents :

Madame Danielle BENON	invitée
Madame Mylène GOBELIN	invitée
Monsieur Philippe THEODORE	invité
Monsieur Josué RIGA	invité

En l'absence de Monsieur Alexandre MAYMAT, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Daniel LACHOUA est désigné pour présider la séance.

Monsieur Jean MILATOS remplit la fonction de secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint par la présence de la moitié au moins des Administrateurs en exercice et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles.

Le Président de séance ouvre la séance, et aborde les points figurant à l'ordre du jour.

1) Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 mars 2018

Le Président de séance donne d'abord lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui s'est tenue le 16 mars 2018.

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est approuvé sans réserve par le Conseil d'Administration.

Le Président de séance présente ensuite au Conseil la note de conjoncture ainsi que le projet de rapport de gestion et le rapport de gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice écoulé. Les comptes de l'exercice 2017 sont ainsi présentés.

2) Note de conjoncture

Sont présentées les principales évolutions de l'année 2017, caractérisée par :

- une conjoncture économique toujours atone avec une légère reprise au T4 2017 ;
- la consommation des ménages qui reste bien orientée sur l'année 2017 (hausse des biens d'équipement, des biens de consommation, des produits agroalimentaires, des ventes de véhicules de tourisme...) ;
- l'investissement plus favorable aux Antilles (dynamisme des secteurs touristique et du commerce, renouvellement de l'outil de production...) mais en retrait en Guyane ;
- une légère hausse des prix à la consommation (inférieure à 1% aux Antilles Guyane) ;
- la progression des échanges commerciaux (importations de biens d'équipement professionnel et produits alimentaires, produits industriels, matériels de transport)

W 2/8 21

- une forte dynamique du tourisme en Guadeloupe et en Martinique alors que la Guyane n'a pas retrouvé son niveau de 2016 ;
- la dégradation du BTP en Guadeloupe et en Martinique, alors que la Guyane a retrouvé son niveau d'avant crise;
- un contexte difficile pour le commerce sur l'ensemble des départements.

Les perspectives 2018 restent prudentes dans un environnement économique changeant et fragile.

Source : Tendances conjoncturelles - IEDOM Guadeloupe, Martinique et Guyane

3) Présentation du Rapport de gestion

Monsieur Daniel LACHOUA présente les points marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Evolution de l'activité dans un contexte de baisse des taux avec un impact significatif sur les marges pratiquées
- Evolution des parts de marché
- Principales évolutions bilanciellles
- Evolution du PNB, des frais généraux, du CNR et du résultat Net.
- Ratios réglementaires : ratio de solvabilité, ratio de liquidité.

Par ailleurs, Monsieur LACHOUA fait un bilan de l'évolution de l'entreprise, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. En 2017, l'exploitation de la SGBA demeure déficitaire malgré des progrès notables. Ces avancées se traduisent au travers de trois axes importants : la sécurisation du fonctionnement (progrès dans le domaine de la supervision managériale et du suivi du risque opérationnel), la dynamisation de l'activité commerciale sur tous les secteurs – équipement, trésorerie, immobiliers, prêt, personnels- dans un contexte de taux bas et très concurrentiel l'évolution du modèle opérationnel avec pour objectif la baisse des charges d'exploitation pour établir une rentabilité pérenne.

La SGBA dispose de faibles parts de marché : 2% sur les dépôts, 3% sur les crédits, 15% sur le crédit-bail.

Perspectives d'avenir :

La SGBA a connu un exercice 2017 plus favorable grâce à une meilleure maîtrise du coût net des risques, des risques opérationnels et une réduction de ses coûts de refinancement.

L'exercice 2018 a pour objectif de capitaliser sur la dynamique commerciale afin d'assurer un niveau de PNB favorablement orienté dans le but d'un retour progressif à la rentabilité de la SGBA. La SGBA ne parvient néanmoins pas à équilibrer son exploitation et souhaite faire évoluer son organisation

4) Présentation du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise est une nouveauté sur 2018. Nous n'enregistrons pas de changement sur les modalités d'exercice de la Direction Générale, ou les informations concernant les mandataires sociaux. La SGBA n'ayant pas de filiale, les dispositions de l'article L 225-37-4 al. 2 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

5) Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017

5.1. Examen et arrêté des comptes

Le Président de séance présente au Conseil le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et commente les principales variations au niveau de SGBA.

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 41 978 909,19 euros et de charges d'exploitation pour - 44 788 596,39 euros [dont - 841 311,86 euros de dotations aux amortissements], le résultat brut d'exploitation s'établit à - 2 809 687,20 euros.

Après imputation d'un coût net du risque positif de + 494 521,19 euros, d'une perte sur actifs immobilisés de - 44 338,86 euros, le résultat courant avant impôt s'établit à - 2 359 504,87 euros.

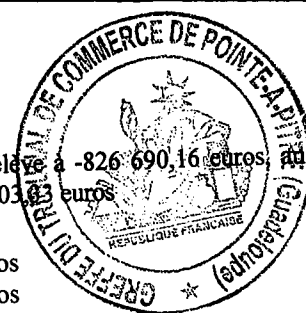
Compte-tenu de la comptabilisation de produits exceptionnels pour 219 474,89 euros et d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour 1 313 339,82 euros, le résultat de l'exercice 2017 se solde par une perte de - 826 690,16 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête les comptes annuels de SGBA établis au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés, et décide de les soumettre à l'approbation des actionnaires.

512. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à -826 690,16 euros, au compte « Report à nouveau », dont le montant, débiteur, sera porté de - 15 545 913,17 euros à -16 372 603,33 euros

- Report à nouveau au 31.12.2017	- 15 545 913,17 Euros
- Perte de l'exercice 2017	- 826 690,16 Euros
- Report à nouveau après affectation ramené à	- 16 372 603,33 Euros



09 12 2017

Après affectation, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 13 508 433,27 Euros.

6) Présentation de la liste des Conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce

Le Président de séance déclare qu'il n'existe aucune convention ayant été autorisée par le Conseil en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

7) Présentation des engagements de la banque et des dossiers soumis à ratification du Conseil d'administration

Aucune remarque particulière n'est formulée en ce qui concerne la présentation des engagements cotés.

Le Conseil d'Administration est informé des dossiers de crédit notifiés en 2017, au-delà de la Limite à Divers du Directeur de la filiale, par le Comité des Risques RISQ/IBF, dont le détail a été mis à la disposition des membres du Conseil.

GUADELOUPE

36 Clients ou Groupes-clients ont été présentés avec un total de 28 clients notifiés

- 6 accords ont été délivrés avec réserves bloquantes (*)
- 22 accords sans réserves

2 demandes de crédits refusées.

MARTINIQUE

37 Clients ou Groupes-clients ont été présentés avec un total de 27 clients notifiés

- 2 accords ont été délivrés avec réserves bloquantes (*)
- 25 accords sans réserves

0 demande de crédit refusée.

LUYANE

9 Clients ou Groupe-client ont été présentés avec un total de 6 clients notifiés

- 1 accord a été délivré avec réserves bloquantes (*)
- 5 accords sans réserves

1- le taux de notes valides tout PCRU confondus continue sa progression et gagne 5 points à 85% à fin 2017 (v/s 80% en 2016 et 73% à fin 2015) .

2- sur le périmètre PCRU Local (SGBA et Risq/Ibf/Amo) le taux de note valide atteint 77% (à préciser que l'extraction n'a pas été faite à M+11 comme c'est la règle soit au 11/01/2018 mais au 31/12/2017 : ce qui aurait permis de dégager un taux de note valide de 86%).

3- le taux d'engagements non notés (anciens CMT) est ramené à 2% (v/s 5% en 2016 et 6% en 12/2015).

4- 60% des engagements ont une note comprise entre 4+ et 5- .

5- Les dossiers en défaut représentent 8% des engagements de la base v/s 9% en Décembre 2016.
Le taux de notes valides se stabilise à 80% à fin 2016 (v/s 73,2% en 2015).

8) Présentation du Procès-verbal du Comité d'Etude des Risques du 15 Novembre 2017

Le Président de séance déclare que le Comité d'Etude des Risques s'est réuni le 15 Novembre 2017 sur la base des engagements de la SGBA au 30/09/2017.

Il présente ensuite les principaux points évoqués lors de la réunion de ce comité

Résumé des principaux sujets évoqués :

Base : portefeuille SGBA au 30/09/17

- Un montant d'engagements en progression de 3% en 09/2017 versus 2016.
- Une répartition des engagements stable 2/3 non retail et 1/3 retail.
- Une forte concentration des engagements non retail : 20 premières contreparties représentant 50% des encours et 2/3 des engagements retail composés de crédits habitat.
- Taux de NPL en baisse (14%) mais encore élevé

Des travaux sont en cours sur le CNR IAS et le rapprochement données risque et finance .
Amélioration souhaitée du suivi des engagements.

La supervision souhaiterait que ce comité se tienne avant le conseil annuel d'approbation des comptes pour le prochain exercice.

9) Présentation du Procès- Verbal du comité d'Etude du Contrôle Interne du 19 décembre 2017 - Présentation des Incidents de conformité, fraude, risques opérationnels supérieurs au seuil de déclaration de 0,5% des fonds propres

Comité d'Etude de Contrôle Interne

Les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal du dernier Comité d'Etude du Contrôle Interne qui s'est déroulé le 19 décembre dernier en la présence des principaux dirigeants et cadres représentatifs de la filiale, de leurs superviseurs métiers au sein d'IBFS, des représentants DCPE et du superviseur IBFS de la filiale.

Points signalés :

- Taux de réalisation surveillance managériale de 91% au T4 2017 après un léger recul du T3 2017(77%) en raison des événements cycloniques de septembre et des mutations de personnel.
- Vacance du poste de CSM depuis juillet 2017 .Il devrait être pourvu au cours du T2 2018.
- Diminution des risques opérationnels sur 2017: l'année se termine sur un solde positif suite aux reprises de provisions après plus d'1 M€ enregistré en 2016.
- Avancées importantes sur le plan de continuité d'activité (mission IBFS de novembre 2017)
- Meilleure maîtrise des risques IT avec la migration sur SAB AT de septembre et le projet Remote IT conduit avec l'assistance de RES/GTS et la poursuite de la modernisation des infrastructures.
- Avancée du projet renforcement KYC : remédiation des clients High Risk –
- Régularisation des fonds propres de la SGBA en octobre 2017 –
- Rattachement de la conformité et sécurité financière à la Direction Générale depuis janvier 2018.
- Amélioration des arrêtés et de la qualité comptable après les travaux du chargé de mission : optimisation des process – travaux de rapprochement comptabilité – gestion : crédit bail / assurances / risques– conduite projet IFRS9
- Point sur les préconisations de DCPE et missions effectuées

Risques Opérationnels et Dysfonctionnements de conformité

Sont ensuite présentés au Conseil d'Administration les principaux incidents de dysfonctionnements de conformité constatés sur l'exercice ainsi que les risques opérationnels détectés supérieurs à 0,5% des fonds propres. Ce seuil est fixé sur l'exercice 2017 à 67,5 K€.

3 incidents ont été répertoriés relatifs à :

- une déchéance de garantie sur un dossier de prêt BPI (76 K€).
- un abandon de créance sur un dossier litigieux mais désormais consolidé (69 K€)
- la fin de mission sur les travaux de rapprochement du crédit bail (perte finale de 84 K€ après passage de la provision constituée en 2016).

Concernant la conformité, on note la régularisation du seuil minimal de capital par l'opération d'accordéon d'octobre 2017

Il n'est pas formulé de remarques particulières sur le sujet.

10) Situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes :

10.1. Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre MAYMAT

Le Conseil constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre MAYMAT arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va être appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, décide de proposer à ladite Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre MAYMAT pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements des mandats des administrateurs des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre MAYMAT.

10.2. Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean MILATOS

Le Conseil constatant également que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MILATOS arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va être appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, décide de proposer à ladite Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MILATOS pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements des mandats des administrateurs des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean MILATOS.

11) Reconduction de M. Alexandre MAYMAT dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la SGBA

Le Conseil constatant que le mandat du Président du Conseil d'administration, Monsieur Alexandre MAYMAT, arrive également à échéance à l'issue de la même Assemblée, décide, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Alexandre MAYMAT dans ses fonctions de **Président du Conseil d'administration de la SGBA**, sous réserve que son mandat d'administrateur soit renouvelé par l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sous cette réserve, son mandat sera renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

Ces fonctions seront exercées à titre gratuit.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements de mandats des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR, sous cette réserve, le renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre MAYMAT dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la SGBA.

12) Reconduction de M. Jean MILATOS dans ses fonctions de Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de la SGBA

Le Conseil constatant que le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean MILATOS arrive également à échéance à l'issue de la même Assemblée, décide, à l'unanimité, sur proposition de M. Daniel LACHOUA, Directeur Général, de renouveler Monsieur Jean MILATOS dans ses fonctions de **Directeur Général Délégué de la SGBA**, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2018.

Ces fonctions seront exercées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration décide également, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer Monsieur Jean MILATOS en qualité de **Dirigeant effectif** de la SGBA, au sens du Code Monétaire et Financier.

Monsieur Jean MILATOS sera ainsi investi des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Code de Commerce au titre de ses fonctions de **Directeur Général Délégué** (notamment article L225-56) et par le Code Monétaire et Financier au titre de ses fonctions de **Dirigeant effectif** (articles L511-13 et L571-4 à L571-9).

Monsieur Jean MILATOS, présent, remerciant les membres du Conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, accepte ses fonctions qui lui sont proposées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements de mandats en qualité de dirigeants effectifs des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR le renouvellement de mandat de Monsieur Jean MILATOS dans ses fonctions de Directeur Général Délégué, et de Dirigeant effectif.

13) Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 mai 2018

En conséquence des décisions ci-dessus adoptées, le Conseil, à l'unanimité, décide de convoquer les actionnaires, le 30 mai 2018 à 11 heures, au siège social de SGBA, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs (M. Alexandre MAYMAT- M. Jean MILATOS)
- Pouvoirs pour formalités

Puis le Conseil arrête le texte définitif du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire et ses documents annexes, ainsi que le texte des projets de résolutions à soumettre au vote des actionnaires.

14) Adoption de la politique de rémunération du Groupe et son suivi par le Comité de rémunération Société Générale

Dans le cadre de la définition de sa politique de rémunération, le groupe Société Générale se doit de respecter l'ensemble des réglementations applicables et leurs textes associés (notamment transpositions en droit national, orientations des autorités compétentes telles que l'EBA - European Banking Authority) : incluant, notamment les éléments suivants :

- directive CRD IV, ciblant les preneurs de risques significatifs dans les établissements de crédit;
- Loi Bancaire Française (LBF – Loi SRAB), qui vise les opérations de marché au niveau mondial;
- Règle Volcker, applicable au périmètre mondial des opérateurs du marché ;
- MIFID qui concerne les employés qui fournissent des services d'investissement et des services connexes aux clients;
- Les Guidelines édictées par l'EBA sur les politiques et pratiques de rémunération liées à la vente de produits et de services bancaires;
- Politique de Rémunération et avantage sociaux du Société Générale Groupe;
- Conventions collectives locales
- Code du Travail et les autres règlements pertinents concernant l'emploi.

Décision du Conseil d'administration :

Le Président informe les membres du contenu des dispositions des autorités de contrôle et du public (ACPR et BCE), relatives à la politique et aux pratiques de rémunération.

Le Président indique que les établissements de crédit et les entreprises d'investissement doivent constituer, sauf lorsque leur taille ne le justifie pas, un comité des rémunérations dans le but d'examiner leur politique de rémunération.

Le Président précise que, lorsque l'entreprise concernée fait partie d'un Groupe, il peut être décidé par son organe délibérant d'appliquer la politique de rémunération de la société mère et de s'en remettre au comité des rémunérations de cette dernière.

En conséquence, le Président propose aux membres du Conseil d'administration de la Société Générale de Banque aux Antilles, afin d'assurer la conformité et la cohérence de la politique de rémunération au niveau du Groupe, d'appliquer la politique de rémunération de SOCIETE GENERALE pour les collaborateurs visés par ces contrôles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Société Générale de Banque aux Antilles décide, en application des dispositions précédemment visées, d'appliquer la politique de rémunération de SOCIETE GENERALE et de s'en remettre au Comité des rémunérations constitué au sein du Conseil d'administration de celle-ci pour la catégorie de personnel visée par les contrôles réglementaires.

15) Questions diverses

Le Président informe le Conseil d'administration qu'un mandat sera donné à KPMG pour étudier les possibilités de cession du portefeuille contentieux et du portefeuille douteux de la SGBA.

Le Conseil prend acte de cette information.

Les Commissaires aux Comptes présentent le projet de Rapport complémentaire qui fait suite à la réforme européenne de l'audit.

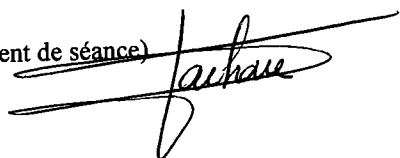
16) Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

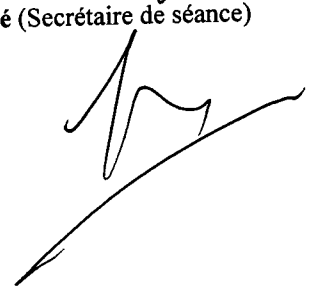
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 05.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

L'Administrateur et Directeur Général (Président de séance)
Daniel LACHOUA



L'Administrateur et Directeur Général délégué (Secrétaire de séance)
Jean MILATOS



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme au capital de € 10.111.588,10

Siège Social : 30, Rue Frébault

Pointe-à-Pitre (97152 GUADELOUPE)

315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Mai 2018

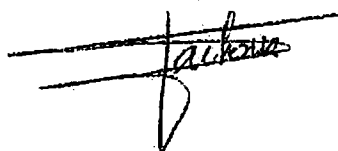
N°	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES ACTIONNAIRES	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES MANDATAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	EMARGEMENT (SIGNATURE)
	SOCIETE GENERALE Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD c/o BU AFMO, Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	261.834	261.834	
2	GENEFINANCE Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX		24.400.576	24.400.576	Vote par correspondance
	TOTAUX		24.662.410	24.662.410	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle est annexé un (1) formulaire de vote par correspondance, arrêtée à un (1) actionnaire représenté et un (1) actionnaire ayant voté par correspondance, possédant ensemble la totalité des 24.662.410 actions composant le capital social auxquelles sont attachées 24.662.410 voix.

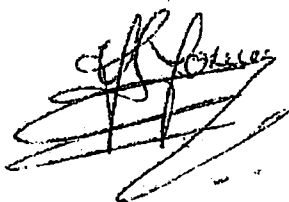
Fait à Baie-Mahault

le 30 Mai 2018

Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme au capital de € 10.111.588,10

Siège Social : 30, Rue Frébault

Pointe-à-Pitre (97152 GUADELOUPE)

315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 30 MAI 2018

Le 30 Mai 2018 à 11 heures 16 , dans les locaux de la Direction Générale de la SGBA, Zone Industrielle de Jarry – Immeuble Le Diamant - 97122 Baie-Mahault, les actionnaires de la SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, Société Anonyme, au capital de 10.111.588,10 €, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation adressée par lettre recommandée en date du 15 Mai 2018.

Il est dressé une feuille de présence, établie conformément aux dispositions des articles L 225-114 et R 225-95 du Code de commerce, laquelle a été signée par chaque membre de l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les représentants du personnel sortants, qui avaient été désignés pour participer à l'Assemblée Générale, ont été informés de la tenue de l'Assemblée par lettre recommandée en date du 15 Mai 2018.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Alexandre MAYMAT, et à défaut par ce dernier d'avoir désigné un administrateur chargé de le remplacer, l'Assemblée Générale est présidée, conformément aux dispositions des statuts, par Monsieur Daniel LACHOUA, Directeur Général de SGBA, présent physiquement à la réunion.

Monsieur Daniel LACHOUA informe les participants que la société a reçu un formulaire de vote par correspondance dûment complété et signé de la Société GENEFINANCE, actionnaire et propriétaire de 24.400.576 actions.

Madame Yannick MORICE est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

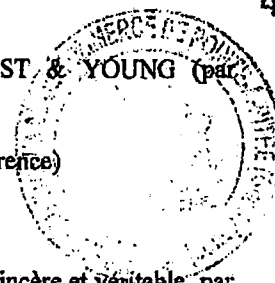
Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, lequel assiste à la réunion par visioconférence, mandataire de SOCIETE GENERALE, actionnaire et propriétaire de 261.834 actions, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Le Président déclare que la présente réunion a lieu sur convocation faite à tous les actionnaires et aux Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 Mai 2018.

Participent à l'Assemblée Générale (administrateurs et invités) :

- Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD – Directeur Régional des filiales DOM-TOM et Afrique australe (par Visioconférence)
- Monsieur Walid CHAOUCH - Administrateur et Superviseur de la filiale (par Visioconférence)
- Monsieur Daniel LACHOUA – Administrateur Directeur Général SGBA
- Monsieur Jean MILATOS – Administrateur – Directeur Général Délégué de la SGBA
- Madame Najwa EL MARBOUH – Représentant du Commissaire aux Comptes DELOITTE (par Visioconférence)

- Monsieur Benoit DURROUX – Représentant du Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG (par Conférence téléphonique)
- Monsieur Mathieu SABOT – Superviseur Finance des Filiales Outre-Mer (par Visioconférence)
- Madame Yannick MORICE – Directrice Contrôle et Logistique SGBA



Le bureau étant ainsi composé, le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance détiennent la totalité des 24.662.410 actions composant le capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et présente à l'Assemblée :

1. Les statuts à jour de la société ;
2. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les Actionnaires, avec les accusés de réception correspondants ;
3. Les copies des lettres de convocation des Commissaires aux comptes, ainsi que les avis de réception correspondants ;
4. La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés à laquelle sont annexées les procurations données par les actionnaires représentés ;
5. L'ordre du jour de l'Assemblée ;
6. Les projets des résolutions soumis au vote des actionnaires ;
7. Le registre des Assemblées Générales ;
8. La liste des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants sociaux ;
9. Et plus généralement tous les documents sur lesquels a porté le droit d'information des Actionnaires, tel que défini par le Code de commerce.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation, être mis à la disposition des actionnaires 15 jours avant la date de réunion de l'Assemblée, ont été tenus à leur disposition au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance indique ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs (M. Alexandre MAYMAT – M. Jean MILATOS)
- Pouvoirs pour formalités

Puis il ouvre la discussion.

M. LACHOUA, Directeur Général, présente les points marquants du Rapport de Gestion du Conseil d'administration (Orientations stratégiques, positionnement, effectifs, développement économique, principaux risques, résultats, renouvellement des mandats de deux administrateurs etc..).

Un focus est réalisé sur le CNR 2017 qui intègre des reprises exceptionnelles de l'ordre de 2.8 M€.

La perte de la SGBA avoisinerait 2.5 M€ en dehors de cet impact exceptionnel. M. LACHOUA rappelle que la banque reste structurellement déficitaire en raison de sa petite taille (plus petite banque de la place avec des parts de marché très faibles) et des lourdes charges de structure

Mme EL MARBOUH – Commissaire aux Comptes DELOITTE- présente le rapport général des Commissaires aux Comptes émis sur le nouveau format faisant suite à la réforme de l'Audit, les travaux et conclusions effectués dans le cadre de leur mission.

Elle expose ensuite le rapport sur les conventions réglementées.

M. CHAOUCH précise qu'à sa demande des travaux de vérification sont actuellement entrepris par la supervision finance sur les écarts entre CNR Social et CNR IAS (reprise de 0,5 MEUR en social vs dotation aux provisions de 1,6 MEUR en norme IFRS), ainsi que sur l'analyse de la progression du PNB Crédit Bail en 2017 de 0,6 MEUR qui ne paraît pas cohérente, en première approche, avec l'évolution défavorable des marges de ce segment..

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le Bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui lui ont été présentés, faisant ressortir une perte de 826 690,16 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice qui s'élève à - 826 690,16 Euros en report à nouveau:

- Report à nouveau au 31.12.2017 (avant affectation du résultat)-	15 545 913,17 Euros
- Perte de l'exercice 2017	- 826 690,16 Euros
- Report à nouveau après affectation ramené à	- 16 372 603,33 Euros

L'Assemblée prend acte que le montant des capitaux propres de la Société s'élève, après affectation à 13 508 433,27 Euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION***Approbation des conventions réglementées***

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif aux conventions réglementées passées par la SGBA et visées par les articles L.225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve lesdites conventions.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION***Quitus aux administrateurs***

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION***Renouvellement du mandat de deux administrateurs***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat des deux administrateurs suivants :

Monsieur Alexandre MAYMAT

Né le 11 Mai 1967 à Neuilly sur Marne (93) de nationalité française

Domicilié c% BU AFMO Société Générale 17 Cours Valmy 92972 LA DEFENSE CEDEX.

Monsieur Jean MILATOS

Né le 28 Décembre 1959 à Paris 11(75), de nationalité française

Domicilié c% SGBA BP 55 - 97152 POINTE A PITRE CEDEX.

Ces mandats sont renouvelés pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION***Pouvoirs pour formalités***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres liées aux résolutions qui précèdent.

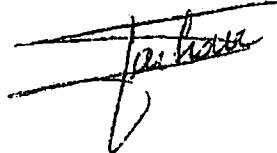
Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 35.

De tout ce qui précède ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

M. Daniel LACHOUA



Le Secrétaire

Mme Yannick MORICE



Le Scrutateur

M. Pierre-Yves GRIMAUD

